

Année universitaire 2024-2025

Avis de la Commission Pédagogique le 23 avril 2024

Avis du Conseil de gestion de l'UFR le 06 septembre 2024

Approbation de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Montpellier du 24 septembre 2024

R3E spécifique - Règlement des enseignements, études et examens du deuxième cycle d'odontologie

REFERENCES :

- Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.
- Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master
- Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur
- Article L-713-4 du Code l'Education
- Règlement des enseignements, des études et des examens, approuvé en CFVU de l'Université de Montpellier le 5 mars 2024.

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Organisation du 2^{ème} Cycle des études odontologiques :

Les années de DFASO1 et DFASO2 s'inscrivent dans le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO) instauré par l'arrêté du 08 Avril 2013. Il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 European Credits Transfer System (ECTS) correspondant au niveau master.

DFASO1 : 60 ECTS

DFASO2 : 60 ECTS

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions pour obtenir le DFASO, ni plus de 3 inscriptions pour une même année (sauf dérogation exceptionnelle).

Les étudiants admis à s'inscrire en première année du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques sont :

- Les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) ;
- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du 13 décembre 2019 ;
- Les étudiants de DFASO1 redoublants.

Les étudiants admis à s'inscrire en deuxième année du diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques sont :

- Les étudiants ayant satisfaits aux exigences du contrôle de connaissance du DFASO1 ;
- Les étudiants de DFASO2 redoublants.

2. Organisation des enseignements :

Le DFASO1 et le DFASO2 sont organisés en quatre semestres répartis sur deux années, chaque semestre correspondant à trente ECTS, soit soixante ECTS par année.

Pour une année universitaire, les enseignements sont assurés sous la forme d'unités d'enseignement

(UE) obligatoires capitalisant 54 ECTS et de deux ELC (Enseignements de libre choix) capitalisant 6 ECTS.

Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.

Chaque UE est représentative de l'acquisition d'un socle de connaissances et compétences pouvant être fractionnées par discipline ou matière.

- **La formation aux gestes et soins d'urgence** (AFGSU niveau 2 – 2^{ème} partie) :

En DFASO, les étudiants doivent valider la seconde partie de l'AFGSU niveau 2 (J3). Cette formation permet l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (arrêté du 30 décembre 2014). La délivrance de cette attestation est subordonnée à la validation de chacun des trois modules qui la composent et ne sera délivrée qu'en DFASO2.

Celle-ci a pour objet l'acquisition de connaissances permettant l'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et la réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation. Les étudiants sont affectés par groupes au Centre d'Enseignement en Soins d'Urgence (CESU) du CHU de Montpellier, pour suivre un enseignement théorique et pratique en atelier de simulation. La durée de la formation est de sept heures par journée.

- **Les ELC** (Enseignements de libre choix) :

L'étudiant doit s'inscrire pour chaque semestre dans un ELC. La liste des ELC ouverts est publiée sur le site internet de la Faculté.

Les fiches descriptives de chaque ELC, comportant les modalités de contrôle de connaissances, sont publiées sur Moodle en début d'année universitaire.

3. **Évaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE /semestre :**

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury.

Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session dite « de seconde chance » seront prévues afin que chaque étudiant compose pour les UE non validées.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 ou une validation conformément aux MCC.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans les MCC : il peut s'agir soit d'un contrôle terminal, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau des MCC : il peut s'agir soit d'un contrôle terminal, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation.

- **Règles de validation d'une UE**

Les Enseignements librement choisis, les UE de travaux pratiques et de stages doivent être validés selon les règles applicables pour chacun d'eux.

Pour les UE comprenant des matières, l'UE est validée si l'étudiant obtient 10/20 et/ou la validation de l'UE.

Pour les UE comprenant des ECUE (Eléments Constitutifs de l'Unité d'Enseignement), qui sont porteurs chacun d'ECTS, chaque ECUE doit être validé indépendamment, il n'y a pas de compensation entre ECUE.

Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

- **Validation de la session initiale d'évaluations**

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en session de seconde chance les ECUE ou matières de l'UE non validées pour lesquelles il a une note inférieure à 10/20 ou une non-validation.

- **Redoublement ou triplement**

L'étudiant ayant validé son année de formation en évaluation initiale ou à la session d'évaluation de seconde chance dans les conditions précisées dans les MCC peut poursuivre en année supérieure.

Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2 pour les DFASO1, les semestres 3 et 4 pour les DFASO2.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant les valide à l'exception des UE suivantes qui ne pourront pas être capitalisées et conservées en cas de redoublement ou de triplement :

Les **UE non capitalisables** sont à repasser dans leur intégralité, à savoir :

- En DFASO1 :

- Semestre 1 :
 - UE 4.1.11 Cliniques 1 (E1 à E8)
- Semestre 2 :
 - UE 4.2.11 Cliniques 2 (E1 à E9)

- En DFASO2 :

- Semestre 3 :
 - UE 5.3.10 Cliniques 3 (E1 à E9)
- Semestre 4 :
 - UE 5.4.9 Stage UCAA
 - UE 5.4.10 Stage UTEC
 - UE 5.4.11 Cliniques 4 (E1 à E11)

4. Modalités de Contrôle des Connaissances

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu intégral et régulier (CCI), soit par un examen de contrôle terminal (CT), soit par les deux modes de contrôle combinés (CC + CT).

Une UE évaluée en combinant CC et CT doit comporter au moins trois épreuves (CC/CT confondus).

Une UE évaluée en Contrôle Continu intégral (CCI) doit comporter au moins trois épreuves.

Une évaluation de seconde chance pour les UE non validées est proposée pour toutes les formations de premier cycle pour les étudiants n'ayant pas validé l'année ou le semestre.

Cette seconde chance peut prendre la forme :

1. Dans le cas d'un CC/CT ou d'un CT, d'une évaluation supplémentaire, organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

Le calendrier des épreuves de seconde chance (date et heures par épreuve) est communiqué au moins 15 jours avant le début des épreuves.

2. Dans le cas d'un CCI, la seconde chance est comprise dans les épreuves de contrôle continu constituant l'évaluation de l'UE. Dans le calcul des moyennes, aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50%.

• **Contrôle continu intégral et régulier (CCI)** : L'étudiant est informé par les enseignants des modalités d'organisation et d'évaluation des contrôles continus et réguliers pour chaque semestre (calendriers, nombre de sessions de contrôle, session supplémentaire, attendus pédagogiques...).

Trois évaluations minimums doivent être prévues dans le semestre, la seconde chance comprise.

Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle continu écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel. Le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. L'information, sur les résultats de ces contrôles, doit être transmise régulièrement aux étudiants et suivie.

• **Contrôle terminal (CT)** : Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel. Le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examens est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence des étudiants est obligatoire.

• **La combinaison des deux modes (CC et CT)** est possible en respectant les règles de chaque modalité. Une UE évaluée en combinant CC et CT doit comporter au moins trois épreuves (CC/CT confondus).

a) Contrôle terminal (CT) : Deux sessions d'évaluation par semestre peuvent être organisées pour les contrôles terminaux en présentiel. En application du principe de seconde chance, pour les évaluations terminales écrites, la première « session » porte le nom de session initiale et la deuxième « session » porte le nom de « session de seconde chance ». Chaque session peut comprendre des épreuves

théoriques, pratiques et des stages. La session initiale se déroule à la fin de chaque semestre.

b) Contrôle continu (CC) : Deux évaluations minimum doivent être prévues dans le semestre.

Les examens peuvent avoir lieu jusqu'à la dernière semaine des enseignements magistraux ou dirigés. La seconde chance sera organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

L'étudiant est informé régulièrement de ses notes ou validation de contrôle continu par l'enseignant, avant le début des épreuves des contrôles terminaux du semestre.

Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales.

5. Assiduité

Les modifications calendaires des enseignements ou examens n'exonèrent pas l'étudiant du respect de l'assiduité durant toute la durée de l'année universitaire.

A - L'assiduité aux enseignements (en présentiel ou co-modal) magistraux, dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 15 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.

B - L'assiduité aux périodes complémentaires de préparation à l'année supérieure ou au cycle supérieur est aussi obligatoire. Ces périodes sont prévues après les derniers examens de l'année en cours et avant le début de la suivante. Elles n'entrent pas dans l'évaluation de l'année en cours.

2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

A - Examens en présentiel (EPP), session initiale et seconde chance

1 – Tout manquement aux consignes relatives au déroulement des examens sera notifié sur le procès-verbal d'examen.

2 – Pour l'ensemble des épreuves écrites en présentiel (EEP) et en contrôle terminal, une ou des épreuves sous la forme de questionnaire à choix multiple (QP) sous divers logiciels ou sur plateforme numérique d'évaluation est possible et sera indiqué dans les MCC.

3 – La convocation des étudiants aux épreuves écrites et orales organisées dans le cadre d'une session d'examen terminal, est réalisée au moins 15 jours avant le début des épreuves. Les calendriers des épreuves écrites et orales (Moodle, courriel, panneau d'affichage, ...) sont diffusés par tous moyens d'affichage.

4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.

5 – Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.

6 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence avant de rentrer dans la salle d'examen et à la remise de la copie.

7 – Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptibles de mémoriser et transmettre des informations sont interdits. La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtement...) est interdite et pourra faire l'objet d'une mention sur le procès-verbal de l'examen.

8 – Pour les évaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre, noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.

9 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » ou la « non-validation » à l'épreuve.

10 – Arrivée tardive : aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

11 – Sortie définitive de la salle d'examen : les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.

Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

B - Examens en contrôle continu, Epreuves Orales

1 – Les modalités de contrôle continu et réguliers des connaissances et des examens sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois du semestre universitaire ainsi que les modalités de mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.

2 – Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours : Magistral, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques.

Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (écrit, oral, pratique, numérique...)

Les notes ou évaluations en contrôle continu font l'objet d'une diffusion régulière auprès des étudiants directement par l'enseignant, la traçabilité de cette diffusion incombant à l'enseignant.

La dernière note de contrôle continu doit être donnée à l'étudiant avant les épreuves de contrôle terminal de la session initiale et de la seconde chance.

Les notes de contrôle continu sont données à titre indicatif sous réserve de la validation par le jury.

C - Stages

1 – Stages hors odontologie

En application de l'article 9 de l'arrêté du [8 avril 2013](#), la validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur le carnet de stage.

2 – Cliniques au Centre de Soins Dentaires

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

3- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'EVALUATION du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)

1- Le CSCT est organisé et règlementé par l'Arrêté du 8/04/2013- JO du 23/04/2013 qui définit son programme (extraits) :

Article 12 : *Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique, dont le contenu est précisé en annexe I du présent arrêté est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours des deux premiers cycles d'études et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises. Le jury de ce certificat doit être pluridisciplinaire. Une session de rattrapage est organisée.*

Article 15 : *Le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et compétences définies à l'article 5 du présent arrêté. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique.*

Objectifs généraux

Prise en charge globale du patient

1. Préparation du CSCT

Ce certificat consiste en une synthèse des connaissances et compétences cliniques acquises au cours de la formation en odontologie.

- Cas cliniques
- Raisonnement clinique et prise de décision thérapeutique
- Diagnostic et élaboration d'un projet thérapeutique
- Rédaction d'une prescription et codification thérapeutique

2. Dispositions générales

Le CSCT est organisé à la fin de la 5ème année (DFASO2) des études odontologiques.

3. Un jury désigné par Président de l'Université sur proposition du doyen et validé en conseil d'UFR, dénommée jury CSCT, est composé d'enseignants de différentes sous-sections CNU des disciplines odontologiques. Le jury est chargé d'établir et de choisir les sujets d'examen proposés aux étudiants.

Un étudiant ayant échoué à la deuxième session d'examen du CSCT redoublera la 5ème année des études odontologiques (DFASO2).

Si l'étudiant a validé par ailleurs les enseignements théoriques et cliniques de DFASO2, il gardera le bénéfice de la réussite aux enseignements théoriques et présentera à nouveau les épreuves correspondant aux enseignements cliniques et au CSCT.

a. Programme

Le programme du CSCT est inclus dans le programme du diplôme de formation approfondie des études odontologiques pour obtenir le diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire.

b. L'organisation du CSCT comprend :

Session Initiale

Une épreuve écrite théorique pour 1.5 ECTS

CSCT écrit	Epreuve	Durée	Note
	Ecrite	1h30	Sur 20

Une épreuve sous forme d'Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) pour 1.5 ECTS

CSCT - ECOS	Epreuve	Durée préparation	Durée Epreuve	Note
	ECOS	20 mn	30 min	VALIDATION

Session seconde chance

Une épreuve écrite théorique pour 1.5 ECTS

CSCT écrit	Epreuve	Durée	Note
	Ecrite	1h30	Sur 20

Une épreuve sous forme d'Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) pour 1.5 ECTS

CSCT - ECOS	Epreuve	Durée préparation	Durée Epreuve	Note
	ECOS	20 mn	30 min	VALIDATION

ADMISSION au CSCT :

Pour être déclaré admis à la première session d'examen du CSCT, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite et la validation de l'épreuve ECOS.

Les candidats ajournés à la première session participent à la deuxième session.

Pour être déclaré admis à la deuxième session d'examen du CSCT, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite et la validation de l'épreuve ECOS.

En cas de validation finale, le CSCT reste acquis de façon définitive.

Attestation d'obtention du DFASO

La validation des 120 ECTS des deux années du DFASO **et** du CSCT donne droit à la délivrance d'une attestation d'obtention du diplôme de formation approfondie des études odontologiques (crédits européens définis conformément au décret n° 2002-482 du 8 avril 2002.

Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques DFASO 1 et 2

L'évaluation et la validation de l'étudiant porte sur :

- L'assiduité en clinique,
- Le comportement vis-à-vis des patients, de l'équipe soignante, des enseignants ainsi qu'au sein du binôme/trinôme,
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge cliniques odontologiques.
- La compétence pour la réalisation d'actes reconnus comme nécessaires à son niveau de compétence – acte/compétence selon des critères quantitatifs progressifs, précis et évalués par chaque discipline clinique.

Les modalités de validation des cliniques décrites ci-dessous sont le prérequis minimum des actes à effectuer, néanmoins, l'étudiant se doit par la suite de poursuivre la prise en charge des patients au Centre de Soins Dentaires.

Les points ou actes réalisés en plus, **après la validation finale de l'année** et avec **l'approbation signée de l'enseignant titulaire superviseur**, seront comptabilisés pour l'année suivante.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra faire parapher ce planning pour accord par les **personnes responsables des vacances nommément désignées par le Centre de Soins Dentaires**.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre.

Semestre 2

Session initiale :

- Assiduité aux vacances obligatoires d'« ergonomie » (suivi matériel).

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

Session de seconde chance : réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacances supplémentaires en fonction des besoins du service.

CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE

Semestre 1

Session initiale :

La validation est prononcée sur la production de comptes-rendus opératoires (CRO) d'assistantats, travail de synthèse validant :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...)
- 1 assistantat de chirurgie pour les DFASO1 et DFASO2.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

Semestre 2

Session initiale :

La validation est prononcée sur la production de CRO d'acte(s), travail de synthèse validant :

- **Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)**
- **La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...)**
- **L'activité clinique sera évaluée sur la production de 4 CRO d'actes chirurgicaux (exodonties unitaires préférentiellement) en DFASO1 et 5 CRO d'actes chirurgicaux (exodonties multiples préférentiellement)**

en DFASO2.

La globalité de la prise en charge d'un acte chirurgical pour sa validation comprend :

- Dossier médical en rapport avec l'acte chirurgical complet
- Indication de l'acte chirurgical validée par l'enseignant responsable ayant posée l'indication
- Prémédication et préparation du patient correctement réalisées
- Présentation adéquate du RDV de chirurgie à l'enseignant responsable de l'acte chirurgical (ou après accord de l'enseignant responsable de l'acte chirurgical) pour la prise de RDV (par l'enseignant)
- Réalisation de l'acte chirurgical pour laquelle la préparation du matériel et du patient, l'autonomie de l'étudiant, l'asepsie opératoire, la rédaction du CRO, des ordonnances post-opératoires, le comportement de l'étudiant sont évalués de manière globale par l'enseignant en adéquation avec la difficulté de la chirurgie
- Le suivi du patient (contrôle de cicatrisation, dépose des points...)

Tout manquement constaté concernant le bon déroulement de l'acte effectué entrainera l'invalidation de cet acte ».

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

DENTISTERIE RESTAURATRICE- ENDODONTIE

A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1** – Appréciation quantitative
- 2** – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, assiduité).
- 3** – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4** – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

	DR	ENDO
4e année	30 points	50 points
5e année	50 points	70 points

Actes	Points
Obturation d'une cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame	1 point
Obturation d'une cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	2 points
Obturation d'une cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	3 points
Coiffage pulpaire par biocéramique	1 point
Eclaircissement interne	4 points
Reconstitution tenon fibré	5 points
Eclaircissement externe	8 points
Onlay	8 points
Facette	8 points
Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA	5 points
Chirurgie endodontique : opérateur	6 points
Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hemi-section radiculaire) opérateur	6 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (1 canal)	5 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (2 canaux) ou bi-radiculaire	8 points
Traitement endo initial sur molaire (3 canaux)	10 points
Traitement endo initial sur molaire (4 canaux)	15 points
Retraitement endo 1 canal	8 points
Retraitement endo 2 canaux	12 points
Retraitement endo 3 canaux ou plus	25 points

Les actes endodontiques devront être réalisés dans leur globalité par l'étudiant.

Les traitements endodontiques débutés et non terminés seront jugés à l'appréciation de l'enseignant responsable.

B- Répartition des travaux cliniques

La répartition des travaux cliniques doit tenir compte des échanges Erasmus au cours de l'année.

DFASO 1

Semestre 1

Session initiale :

- 5 points en DR et 5 points en traitement endodontique initial sur incisive, canine ou prémolaire.
 - Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
 - Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
 - Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).
- NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- Finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2

Session initiale :

- 25 points en DR et 45 points en traitements endodontiques sur incisives, canines ou prémolaires (une molaire possible à la fin du semestre 2 avec autorisation de l'enseignant.)
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- Finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

DFASO 2

Semestre 1

Session initiale :

- **20** points en DR et **30** points en traitement endodontique sur molaire.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- Finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2

Session initiale :

- **30** points en DR et **40** points en traitements endodontiques sur molaires.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- Finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- Qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Les modalités de validation des traitements doivent respecter les recommandations cliniques actuelles.

PROTHESES

Dispositions générales

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées. (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres et une seule sera cotée dans les points de prothèse.

DU d'implantologie : l'attribution des points des cas cliniques de prothèses sur implants suivis avec un interne ou un praticien du DU sera laissée à l'approbation de l'enseignant de prothèse superviseur du cas clinique.

LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE

*Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.
Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.*

Il est à noter qu'en DFTCC, il sera vérifié à partir des fiches de prothèse de DFASO/DFTCC que :

- * les étudiants aient réalisé **au minimum** durant les 3 années de leur cursus clinique :
 - 1 élément de prothèse fixée dento-portée
 - 1 prothèse amovible partielle
 - 1 prothèse amovible complète
 - 2 restaurations en CFAO directe.

*les étudiants aient présenté sur leurs 3 années de cursus clinique, un cas clinique de prothèse sur implants.

DFASO 1

Semestre 1

Session initiale :

Présenter **2 cas cliniques** (avec empreinte, montage sur articulateur, wax-up...). NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

Semestre 2

Session initiale :

Réaliser un quota de **40** points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

DFASO 2**Semestre 1****Session initiale :**

Réaliser un quota de **20** points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

Semestre 2**Session initiale :**

Réaliser un quota de **50** points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

PROTHESE ADJOINTE

PAP résine (immédiate ou d'usage)	1 à 4 dents	3
	5 à 8 dents	5
	9 à 13 dents	8

PAP Métallique	1 à 6 dents	10
	7 à 10 dents	12
	11 à 14 dents	13

Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points

PAC résine	Uni-maxillaire	10
	Bi-maxillaire	22
	Uni-maxillaire avec PAC immédiate.	18
	Bi-maxillaire avec PAC immédiate	40

PAC Immédiate	Uni-maxillaire	8
	Bi-maxillaire	18

LES PROTHESES AMOVIBLES IMMEDIATEES (partielles ou complètes) REALISEES EN UNE SEULE SEANCE A PARTIR D'UNE EMPREINTE OPTIQUE VAUDRA LA MOITIE DES POINTS DE CELLES REALISEES SELON LES ETAPES CONVENTIONNELLES.

REPARATIONS

	Labo. Interne	Labo. Externe
Fracture simple prothèse partielle ou totale	1	1
Adjonction dents et/ou crochets		
- 1 à 5 éléments	2	1
- au-delà de 5 dents	3	2
Réparation PBM sans remontage dents		1
Réparation PBM avec remontage dents		2
Rebasage résine auto	2	
Rebasage définitif (mise en moufle)		2

IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)	3 /quadrant	
Prothèse conjointe		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
Bridge transvissé, dents résine (forfait)10 - 12 dents		60
Prothèse adjointe*		
- pilier locator la paire	6	10
- barre de connexion		
*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle		

PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
Coiffe complète métallique	8	Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM
Coiffe complète Céramique	10	
Coiffe partielle metal	9	
Coiffe partielle céramique Onlay facette	11	
Pontique bridge	2	
Ancrage corono radiculaire	4	
Supplément pour dent vivante	2	
Ailettes de contention collée par élément	4 Pour le premier élément et 2 pour les éléments suivants	
Bridge collé cantilever 1 ailette	10	
Dépose d'une couronne	2	+2 par éléments déposés
Dépose d'un inlay core	3	

Les empreintes physico-chimiques sont valorisées par 2 points supplémentaires (appréciables par l'enseignant selon la difficulté) par rapport aux empreintes numériques.

CFAO EN METHODE DIRECTE

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1,DFASO 2, DFTCC).

Onlay CFAO (restauration partielle)	8
Couronne CFAO (restauration totale)	10

DIVERS

	Labo. Interne	Clinique
Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant	3	
Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibrage		5

DFASO 1 : Compétences Numérique en Prothèses

Session 1 : Validation du TP (aptitude à manipuler une caméra pour empreinte intra-orale).

Session 2 : Oral de 20 min sur des dossiers d'odontologie numérique prothétique.

URGENCES BUCCO-DENTAIRES

L'étudiant aura un calendrier de ses vacances cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du Centre de Soins Dentaires.

DFASO 1

Semestre 1

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

En cas d'absence non justifiée, compensation par 3 vacances supplémentaires.

Session de seconde chance :

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.

Semestre 2

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

En cas d'absence non justifiée, compensation par 3 vacances supplémentaires.

Session de seconde chance :

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.

DFASO 2

Semestre 1

Session initiale :

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

En cas d'absence non justifiée, compensation par 3 vacances supplémentaires.

Session de seconde chance :

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.

Semestre 2

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Présence obligatoire aux vacations prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

En cas d'absence non justifiée, compensation par 3 vacations supplémentaires.

Session de seconde chance:

Réaliser les consignes demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.

OCCLUSODONTIE

DFASO 1, DFASO 2

Consignes générales:

Les étudiants prennent directement leurs rdvs en occluso-poly à l'exception des rdvs de première consultation. Ils doivent impérativement noter leur nom et l'acte à réaliser en commentaire du rdv, en respectant les horaires imposés par le service. De même ils doivent prévenir, uniquement en personne ou par mail à occluso34@chu-montpellier.fr, pour toute annulation de rdv. En cas de manquement, l'étudiant viendra faire une matinée d'assistantat dans le service.

Si un étudiant ne vient pas à son rendez-vous dans le service, alors que le patient n'a pas été prévenu de l'annulation, il viendra faire trois matinées d'assistantat dans le service en compensation.

Si l'étudiant a validé son année en première session, il est autorisé à s'avancer pour l'année suivante, sachant qu'il faut avoir traité au total 5 cas complets entre ses années DFASO1, DFASO2 et DFTCC, dont obligatoirement un cas d'apnée.

Semestre 1

Session initiale :

- Réaliser une 1^{ère} Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi pour les **DFASO2** et un assistantat pour les **DFASO1**.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respecter les modalités du parcours de soins (*suivi des patients et des rendez-vous - saisie et exhaustivité du dossier patient*)
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (*bavoir etc...*),
- Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur LOGOS.
- Remplir le dossier de première consultation du service dans LOGOS : Occluso ou Apnée en fonction du cas.
- Scanner tous les documents transmis par le patient ainsi que le consentement et le devis signé.
- Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement.
- Tenir à jour la fiche d'activité qui devra être remplie (photo et coordonnées complètes) dès la fin septembre et laissée en permanence dans le classeur dans le service.
- Uniquement pour les **DFASO1**: Assiduité aux vacances obligatoires («régulation en occlusodontie») et tenir à jour la fiche d'assistantat qui devra être remplie dès la fin septembre et laissée en permanence dans le classeur dans le service.

Session de seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (*consultation + Lettre confrère*).
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (*bavoir etc...*).

Semestre 2

Session initiale :

- Avoir traité **deux cas complets** (Occlusodontie /Apnée du sommeil) : prise d'Empreintes + montage sur simulateur si nécessaire prise en charge thérapeutique (*Orthèse, OAM, Collages ...*) contrôles et suivi.
- Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur LOGOS.
- Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement.
- Tenir à jour la fiche d'activité. Elle doit être complétée et signée au fil des RDV. Des contrôles réguliers seront effectués.
- Uniquement pour les **DFASO1**: Assiduité aux vacances obligatoires («*régulation en occlusodontie*») et tenir à jour la fiche d'assistantat.
- Avoir réalisé 8 assistantats minimum pour les DFASO1.
- Assurer le suivi des cas en cours (uniquement pour **DFASO 2**).
- Rendre un compte rendu complet et détaillé selon le modèle du service (format demandé word, power point) du cas avec moulages et photos NETTES (exo et endo-buccales avec et sans orthèse avec écarteur photo). Ce compte-rendu sera envoyé aux enseignants par mail au maximum 2 semaines après le 2^{ème} contrôle du traitement (gouttière, collages) sous peine de non validation du cas, ainsi que la lettre au confrère (qui aura été rédigée après la 1^{ère} Consultation) et le dossier Excel. Le modèle est à respecter et il est disponible sur Moodle en occlusodontie clinique (attention il existe un modèle occluso et un modèle SAHOS).
- Respecter les modalités du parcours de soins (*suivi des patients et des rendez-vous - saisie et exhaustivité du dossier patient et des actes réalisés sur LOGOS – tenue à jour de la fiche d'activité – dossier de première consultation scanné dans LOGOS*).
- Respecter les rendez-vous et prévenir en avance par mail de toute annulation ou report.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (*bavoir etc...*).

Seconde chance :

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session 1.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène (bavoir etc...),
- Avoir assisté aux vacances d'assistantat de la seconde session.

PARODONTOLOGIE

DFASO 1

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1 ^{er} opérateur	15
Dossier parodontal 2 ^{ème} opérateur	15
Réévaluation	10
Réévaluation 2 ^{ème} opérateur	10
Débridement sous-gingival par sextant	15
Débridement sous-gingival 2 ^{ème} opérateur	10
Contention parodontale 1 ^{er} opérateur	20
Contention parodontale 2 ^{ème} opérateur	10
Frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30
élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire hémi-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

A chaque assistantat ou acte réalisé une note est donnée :

0 : connaissances non acquises/ encadrement de l'étudiant indispensable

1 : connaissances à approfondir /encadrement de l'étudiant souhaité

2 : Connaissances correctes / autonomie partielle au fauteuil

3 : Connaissances acquises / totale autonomie au fauteuil

Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).

Semestre 1

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation obligatoire),
- L'annulation des RDV dans le logiciel DxPlanning,
- Les connaissances fondamentales en parodontologie,
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle,
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

Semestre 2

Session initiale

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation obligatoire),
- L'annulation des RDV dans le logiciel Dx Planning,
- Les connaissances fondamentales en parodontologie,
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle,
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé sur l'ensemble de l'année un total de 123 points dont 93 points en premier opérateur. Il sera demandé à l'étudiant de réaliser parmi les actes 2 débridements sous-gingivaux (2 sextants). (cf tableau des points en fonction des actes).

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Cette validation comprendra également une épreuve clinique au fauteuil avec présentation d'un patient et correction d'un bilan parodontal. L'étudiant sera évalué sur l'examen clinique et le charting parodontal. L'étudiant pourra choisir son dossier parodontal d'examen tout au long de l'année après avoir réalisé au

préalable au minimum un dossier parodontal premier opérateur.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

DFASO2

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1 ^{er} opérateur	15
Dossier parodontal 2 ^{ème} opérateur	15
Réévaluation	10
Réévaluation 2 ^{ème} opérateur	10
Débridement sous-gingival par sextant	15
Débridement sous-gingival 2 ^{ème} opérateur	10
Contention parodontale 1 ^{er} opérateur	20
Contention parodontale 2 ^{ème} opérateur	10
Frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30
élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire hémi-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

A chaque assistanat ou acte réalisé une note est donnée :

0 : connaissances non acquises/ encadrement de l'étudiant indispensable

1 : connaissances à approfondir /encadrement de l'étudiant souhaité

2 : Connaissances correctes / autonomie partielle au fauteuil

3 : Connaissances acquises / totale autonomie au fauteuil

Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).

- Le débridement sous-gingival n'est pas considéré comme un acte chirurgical.

- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée, régénération tissulaire induite et régénération osseuse guidée pré-implantaire), les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale) et les chirurgies plastiques parodontales.

- L'étudiant devra rendre un compte-rendu préopératoire et post-opératoire pour chaque chirurgie réalisée, comptes-rendus qui permettront la validation de l'acte.

Semestre 1

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation obligatoire),
- L'annulation des RDV dans le logiciel DxPlanning,
- Les connaissances fondamentales en parodontologie,
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle,
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

Semestre 2

Session initiale

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation obligatoire),
- L'annulation des RDV dans le logiciel DxPlanning,
- Les connaissances fondamentales en parodontologie,
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle,
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé sur l'ensemble de l'année un total de 137 points dont 122 points en premier opérateur. Il sera demandé à l'étudiant de réaliser parmi les actes 1 chirurgie parodontale

en premier ou second opérateur. Cette chirurgie sera validée sous condition d'avoir réalisé les comptes-rendus pré-opératoire et post-opératoire. En cas de chirurgies réalisées avec un interne ou un étudiant du DUCIP, un seul étudiant pourra valider la chirurgie.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Cette validation comprendra également une épreuve clinique au fauteuil avec présentation d'un patient et correction d'un bilan parodontal. L'étudiant sera évalué sur l'examen clinique, le charting parodontal et le diagnostic. L'étudiant pourra choisir son dossier parodontal d'examen tout au long de l'année après avoir réalisé au préalable au minimum un dossier parodontal premier opérateur.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

IMAGERIE

DFASO 1, DFASO 2

Consignes générales :

Pour le bon fonctionnement du service les dates des vacances ne pourront pas être changées, sauf cas de force majeure : il faut alors DEMANDER L'AUTORISATION d'ECHANGER sa vacation et INDIQUER LES VACATIONS ECHANGEES ET LES DEUX ETUDIANTS IMPLIQUES en envoyant un mail à mail rx-imagerie34@chu-montpellier.fr. Attendre la réponse.

Tout manquement induira la prise d'une vacation supplémentaire.

L'absence ou le retard à une vacation sera compensé par deux vacances supplémentaires à prendre, en plus de celle à rattraper.

L'étudiant doit impérativement porter son dosimètre et le rendre avec les angulateurs en fin de vacation. Tout manquement induira la prise d'une vacation supplémentaire.

Quelle que soit la vacation, dans une salle du bas ou à l'étage, tout comportement inadéquat, que ce soit : impolitesse, absence d'implication, réflexions déplacées, manquement dans la tenue de la salle ou le repositionnement du capteur, non-respect des règles de radioprotection, invalidera la vacation. L'étudiant devra alors reprendre 2 vacances ou encore pourra ne pas être validé selon la gravité de son comportement.

L'étudiant vacataire est responsable des angulateurs qui lui ont été confiés : nombre et état.

Les radiographies sont à rentrer obligatoirement dans le logiciel LOGOS, en RADIO, avec le Dr Lachiche comme superviseur, et avec des étiquettes à jour pour pouvoir être facturées. S'il y a un souci empêchant l'étudiant de coter la radio, celui-ci doit impérativement le signaler sur sa feuille. Tout manquement induira la prise d'une vacation supplémentaire.

A la fin de chaque vacation radio, ces feuilles sont à déposer dans la bannette à la stérilisation avec les angulateurs au complet. La validation des vacances se fait avec le décompte de ces feuilles qui doivent impérativement être parfaitement remplies et les actes correctement rentrés sur Logos.

Semestre 1

Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (*ponctualité impérative et présence tant que nécessaire même si horaire dépassé*).
 - Respect des règles de radioprotection (*dosimètre, éléments de protection*).
 - Rentrer toutes les radios sous Logos (*étiquettes à jour impérativement. Notifier sur la feuille de vacation tout problème rencontré*).
 - Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées, le dosimètre et les angulateurs en contrôlant leur nombre.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur.

Session de seconde chance :

- Réaliser les consignes demandées en session initiale + **3 vacances supplémentaires**.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur.

Semestre 2

Session initiale

- Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (*ponctualité impérative et présence tant que nécessaire même si horaire dépassé*).
- Respect des règles de radioprotection (*dosimètre, éléments de protection*).
- Rentrer toutes les radios sous Logos (*étiquettes à jour impérativement. Notifier sur la feuille de vacation tout problème rencontré*).
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées, le dosimètre et les angulateurs en contrôlant leur nombre.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur.

Session de seconde chance :

- Réaliser les consignes demandées en session initiale **+ 3 vacations supplémentaires**.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, tenue de la salle, respect du capteur.

ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

DFASO 1

Semestre 1

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances comme aide opératoire des DFASO2. Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

Session seconde chance :

Assiduité à 4 vacations supplémentaires.

Semestre 2

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances comme aide opératoire des DFASO2. Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

Session seconde chance :

Assiduité à 4 vacations supplémentaires.

DFASO 2

Semestre 1

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances. Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Réaliser un compte-rendu écrit et iconographié d'une 1^{ère} consultation, d'un enfant polycarié à rendre sous format power point (la qualité des photos et radiographies sera exigée).

Session seconde chance :

Répondre aux exigences de la session initiale. 100 points supplémentaires à réaliser.

Réaliser un compte-rendu écrit et iconographié d'une 1^{ère} consultation, d'un enfant polycarié à rendre sous format power point (la qualité des photos et radiographies sera exigée).

Semestre 2

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacances. Présence obligatoire aux vacances prévues sur le planning (ponctualité impérative et présence même si horaire dépassé).

Assiduité à 3 vacances spécifiques supplémentaires (Urgences, 1^{ère} Consultation, dont une minimum MEOPA)

Evaluation quantitative : 400 points à réaliser dont :

- 2 CCP
- 3 Pulpotomies
- 1 cas de scellement de sillons.

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la démarche diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Session seconde chance :

Répondre aux exigences de la session initiale. 100 points supplémentaires à réaliser.

La pondération des actes sera affichée au début de l'année universitaire au Centre de Soins Dentaires. Les 3 pulpotomies et 2 CPP sont à réaliser entre le DFASO2 et le premier semestre de DFTCC.

ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

DFASO 2

Semestre 1

Session initiale : 2 vacances

- Présence obligatoire.
- Binôme avec un interne en DES ODF

Session seconde chance :

- Réaliser les vacances prévues en session initiale

Semestre 2

Session initiale : 2 vacances

- Présence obligatoire
- Binôme avec un interne en DES ODF

Session seconde chance :

- Réaliser les vacances prévues en session initiale
- Présentation clinique orale : diagnostic et objectifs de traitement sur cas cliniques.

IMPLANTOLOGIE

DFASO1

Semestre 2

Session initiale : Réaliser la séance de Travaux Pratiques

Session seconde chance : oral de 20 min sur des dossiers Implanto-prothétiques

DFASO 2

Semestre 2

Session initiale : chaque étudiant devra présenter un cas clinique d'implantologie, suivi par un enseignant d'implantologie avec une prise en charge globale du patient. Ce cas clinique devra comporter :

- L'examen clinique,
- Le plan de traitement,
- Le montage directeur,
- Le guide radiologique et un CBCT,
- La réalisation chirurgicale,
- La réhabilitation prothétique.

Ce cas clinique devra être présenté lors d'un examen oral.

Session seconde chance : Examen oral : questions de cours + commentaires de cas cliniques.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne.

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE.

MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne.

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie : remplir les exigences de validation.

Annexe 3 : Modalités de validation des stages

Session initiale : la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

NB : Même si la validation des stages se fait au second semestre, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session de seconde chance : La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

Liste des stages :

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : Approfondir ses connaissances et parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire et éventuellement dans une orientation clinique particulière.

A. Stages santé publique :

Les Actions – stages de santé publique de DFASO2 se font auprès de populations à besoins spécifiques, vulnérables ou de recours. Selon les besoins de santé publique, elles impliquent des missions de prophylaxie-prévention et éducation et hygiène bucco-dentaire en santé orale avec la possibilité d'implication des étudiants en assistantat clinique.

Les stages de santé publique comprennent :

1. **Stage - actions de santé publique**

Session 1 : 3 demi-journées de 4h avec 2h de formation théorique préalable par action et 2h de travaux pratiques de prophylaxie.

Session 2 : Réaliser les vacations prévues en session initiale.

Les publics concernés sont :

- Personnes âgées en perte d'autonomie (EHPAD, service de gériatrie et structures d'appui au grand âge)
- Personnes en situation de handicap (MAS, FAM, ESAT, IME, établissements médicaux sociaux)
- Publics en rapport avec les missions de santé publique de la Ville (secteur scolaires, populations précaires, CCAS).

2. **Stage - Patients à Besoins Spécifiques**

Le stage comprend des vacations cliniques au sein du CHU (Centre de Soins Dentaires ou Gui de Chauliac (CMF) ou BALMES / BELLEVUE) ou hors CHU (FONTFROIDE).

Session 1 : 2 vacations (4 heures)

Session 2 : Réaliser les vacations prévues en session initiale.

B. Stage UCAA :

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : être conscient de ses limites et de ses compétences et être apte à réaliser les actes de médecine et chirurgie orale, et de sédation pour des patients des différents groupes d'âge (enfants,

adolescents, adultes et personnes âgées).

DFASO 2

Session 1 : 1 vacation de 6h.

Session 2 : Réaliser la vacation prévue en session initiale.

C. Stage UTEC : Vacances aux Urgences Tête et Cou

DFASO1 :

Session 1 : 1 vacation sur les samedis/ dimanches, jours fériés et fermeture du CSD.

Session 2 : Réaliser la vacation prévue en session initiale.

DFASO2

Session 1 : 2 vacances sur les samedis/ dimanches, jours fériés et fermeture du CSD.

Session 2 : Réaliser les vacances prévues en session initiale.

D. Service sanitaire :

DFASO1

Le service sanitaire est régi par l'Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.

La formation et les évaluations du service sanitaire s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants : comprendre l'organisation sanitaire et sociale et ses conséquences sur les actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé.

Conformément au décret du 12 juin 2018, les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur ont fixé, par l'arrêté du même jour relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé et notamment par son article 6, les conditions de validation de la façon suivante : « La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis et capitalisé l'ensemble des crédits d'enseignement issus des différentes unités d'enseignement concernées conformément à l'annexe I et validé l'action concrète de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire. La traçabilité sera assurée sur le carnet de stage. La validation de l'action de prévention est effectuée par l'établissement d'inscription de l'étudiant après avis du responsable de la structure d'accueil dans laquelle l'action a été réalisée. Un justificatif qui précise le lieu où l'action concrète de prévention a été effectuée ainsi que sa date de réalisation, la thématique développée et les publics rencontrés lors de cette action est délivré par le responsable de la structure d'accueil ».

La validation pratique du service sanitaire se fera sur la base des actions du service sanitaire pour un volume horaire global de 90 heures avec une préparation préalable aux actions de 15 heures. (TD de préparation et de restitution du service sanitaire, de présentation par un industriel, TP de prophylaxie et travail personnel).

. Elle est prononcée par le Directeur de la Faculté d'odontologie sur avis de l'enseignant responsable du service sanitaire. En conformité avec l'article D. 4071-2 du décret et de l'article 7 de l'arrêté sur le service sanitaire, le service sanitaire est déployé à destination « *de publics identifiés comme prioritaire* » au sein de structures ou établissements partenaires conventionnels liées à la faculté d'Odontologie pour des missions de prévention et de promotion de la santé orale.

Session 1 : réalisation des vacances et fiche de validation complète

Session 2 : réalisation des vacances prévues en session initiale, et si la fiche de validation n'est pas rendue, réalisation de deux vacances de 4 heures.